

Rte de Grangeneuve 19 - 1725 Posieux

☎ 026/305 59 21/22/23/24

Fax 026/305 59 29

E-Mail info@afapi-fipo.ch

www.afapi-fipo.ch



Organisme
d'inspection
accrédité

Grangeneuve, août 2011

PER et SST / SRPA 2012

Mesdames, Messieurs,

Avec le recensement d'automne 2011 et les inscriptions pour l'année de contribution 2012, vous recevez, par ce courrier, les exigences détaillées pour les Prestations écologiques requises (PER) et les programmes SST et SRPA pour l'année de contribution 2011/2012.

En annexe, vous trouverez les documents suivants :

Exigences et informations supplémentaires :

- « PER – Romandie 2012 Prestations écologiques requises : règles techniques »
- « Règles techniques PER 2012 : points importants »
- La liste « Documents que chaque exploitation PER du canton de Fribourg doit pouvoir présenter lors d'un contrôle PER en 2012 »
- Un formulaire « PER : Demande d'autorisation pour un traitement »
- « PER 2012 : numéros de téléphone importants »
- « Exigences minimales SST » (valables pour la campagne 2012)
- « Exigences minimales SRPA » (valables pour la campagne 2012)
- « Documents que chaque exploitation inscrite à un label (IP-Suisse, Suisse Garantie, AQ-Viande Suisse) doit présenter lors d'un contrôle en 2012 »

Documents d'enregistrement :

- Dossier PER 2012
- Carnet des champs (pour les exploitations avec plus de 3 ha de terres ouvertes) ou carnet des prés (moins de 3 ha de terres ouvertes) *)
- Journal des pâtures et des sorties

*) Sur demande, les carnets des champs / prés peuvent être échangés ou commandés à la gérance de l'AFAPI.

A l'exception du carnet des champs / prés, tous les documents sont également téléchargeables sous www.afapi-fipo.ch.

Commission de contrôle
Henri Moser, secrétaire

Annexes mentionnées